

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ET/OU ACTIONS CULTURELLES DE DIMENSION COMMUNAUTAIRE

1- INTRODUCTION

La politique culturelle de Grand Cognac a pour ambition de contribuer au développement de la ressource artistique et culturelle en facilitant son accès pour tous, valoriser le patrimoine culturel du territoire et favoriser les actions de médiation et de transmission artistique et culturelle. Grand Cognac souhaite soutenir toutes les formes d'arts dans la diversité de leur esthétique.

2- LES OBJECTIFS

Afin de favoriser le déploiement d'actions culturelles sur le territoire, cette demande de soutien a pour volonté :

- D'encourager le développement culturel auprès des publics du territoire,
- De soutenir les associations culturelles situées sur le territoire pour des projets définis et ouvert à tous les publics,
- De sensibiliser et ouvrir la culture sous toutes ses formes.

3- LES CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ✓ Être une association domiciliée sur le département de la Charente.
- ✓ Proposer une action qui se déroule sur le territoire de Grand Cognac,
- ✓ Favoriser l'accès à la culture pour tous et/ou la participation des publics du territoire
- ✓ Les actions doivent impérativement se dérouler sur l'année civile, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.
- ✓ L'objet de la subvention doit concerner uniquement une demande en fonctionnement et ne concerne pas de l'investissement.
- ✓ Le soutien versé ne dépassera pas 30% du budget présenté.
- ✓ Une seule demande de subvention sera éligible pour tous les services de l'agglomération.

Ne seront pas éligibles :

Toutes les manifestations/actions dans un cadre scolaire, les marchés (festifs, de producteurs, de Noël, d'artisanat...), les repas festifs, les manifestations à but humanitaire et culturel ainsi que les vide-greniers et brocantes.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr



Les propositions à but commercial et les demandes d'investissement ne seront également pas éligibles.

4- MODALITÉS DES DEMANDES

Les dossiers seront discutés en commission culture pour avis puis validés en bureau et conseil communautaire et feront l'objet d'une délibération au premier trimestre 2026.

Chaque porteur de projet devra remplir et envoyer :

- ☐ Un dossier de demande de subvention qu'il pourra obtenir auprès de Grand Cognac, via le site internet grand-cognac.fr > Découvrir et Sortir > Demande de subvention culture

Les dossiers devront être complétés par :

- ☐ Un dossier de présentation du projet,
- ☐ Un budget prévisionnel du projet,
- ☐ Un bilan financier et moral de l'année n-1
- ☐ Une copie des statuts actualisés (seulement si changement)
- ☐ Un RIB pour le versement (seulement si changement)

Les dossiers complets seront à déposer avant le 30 novembre **par mail** à subventions.culture@grand-cognac.fr ou **par courrier** à Madame la vice-présidente en charge de la politique culturelle et de la valorisation du patrimoine, Nicole ROY, 6 rue de Valdepeñas CS 10216 16111 COGNAC Cedex.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les soutiens seront instruits en fonction de l'enveloppe budgétaire accordée à la commission culture pour l'exercice de cette compétence.

Tout dossier accepté fera l'objet d'une convention qui permettra de rappeler les droits et devoirs des deux parties, celle-ci contiendra les modalités de ce versement.

Communication

Le porteur de projet devra obligatoirement faire mention du soutien de Grand Cognac sur ses supports de communication et y apposer le logo. L'absence de logo remettra en cause l'octroi de la subvention et donnera lieu à un remboursement des sommes versées.

5- MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de la demande de soutien s'effectuera de la manière suivante :

- 80% de la somme sera versé à réception de la convention signée
- 20% après la date de l'événement et à la réception des documents suivants :

- ☐ Retour de la convention de partenariat signée
- ☐ Bilan qualitatif et quantitatif de la manifestation